

Le 9 décembre 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 9 décembre 2014 à 19 h 30.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire
Monsieur Roger D'Antonio, conseiller
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller
Monsieur Guy Jodoin, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2014-12-141 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil du 9 décembre 2014 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2014-12-142 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour sans modification.

Item	
PROJET DE L'ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du conseil du 9 décembre 2014	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS
7	ADMINISTRATION

Le 9 décembre 2014

7.1	GREFFE
7.1.1	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 624-1 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DE SES AUTRES MEMBRES
7.1.2	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 630 / RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS / ABROGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 627
7.1.3	AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 631 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT, AMÉLIORATION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE / 78, 7 ^E AVENUE
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
7.2.3	ADJUDICATION DE CONTRAT D'ÉMISSION / FINANCEMENT D'UNE SOMME DE 263 600 \$ (SERVICE DE DETTE) / RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 615 ET 625
7.2.4	ÉMISSION DE BILLETS / RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
7.2.5	AUTORISATION / TRANSMISSION DE L'EXTRAIT DE L'ÉTAT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES / MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL
7.3.2	SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE
7.3.3	SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / PISCINE MUNICIPALE
7.3.4	SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / BIBLIOTHÈQUE
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	VARIA
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2014-12-143 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2014

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2014 sans modification.

ADOPTÉE

Le 9 décembre 2014

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2014-12-144 6.1 **REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

ATTENDU QUE l'article 2 du Règlement numéro 616-1 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil oblige le greffier ou le secrétaire-trésorier à tenir un registre public des déclarations des élus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* oblige le greffier ou le secrétaire-trésorier à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

DE PRENDRE acte du dépôt par le greffier ou le secrétaire-trésorier du registre public des déclarations des élus, lequel ne contient aucune déclaration depuis l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

2014-12-145 7.1.1 **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 624-1 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DE SES AUTRES MEMBRES**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 624-1 et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio

Monsieur le maire demande le vote.

Pour : Monsieur Roger D'Antonio contre :
Monsieur Julien Leclerc
Monsieur Jean-Pierre Brazeau
Monsieur David Beauregard-Paquin
Monsieur Guy Jodoin
Monsieur Yves de Repentigny
Monsieur Michel Jr Bourdeau

Il est par conséquent RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement numéro 624-1 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement numéro 624 fixant la rémunération du maire et de ses autres membres ».

ADOPTÉE

Le 9 décembre 2014

2014-12-146 **7.1.2 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 630 / RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS / ABROGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 627**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 630 et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny

Monsieur le maire demande le vote.

Pour : Monsieur Roger D'Antonio contre :
Monsieur Julien Leclerc
Monsieur Jean-Pierre Brazeau
Monsieur David Beauregard-Paquin
Monsieur Guy Jodoin
Monsieur Yves de Repentigny
Monsieur Michel Jr Bourdeau

Il est par conséquent RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement numéro 630 intitulé :

« Règlement imposant un mode de tarification et les critères de gestion pour le financement, l'administration et le contrôle de certains biens, services ou activités ».

ADOPTÉE

7.1.3 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 631 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT, AMÉLIORATION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE / 78, 7^E AVENUE

Un AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Guy Jodoin, conseiller, à l'effet qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement numéro 631 décrétant un emprunt pour les travaux de remise en état, amélioration et agrandissement du centre communautaire sera proposé pour adoption.

2014-12-147 **7.2.1 LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de quatre cent deux mille trente-cinq dollars et vingt-cinq cents (402 035,25 \$).

ADOPTÉE

Le 9 décembre 2014

2014-12-148 7.2.2 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE la Municipalité entérine les transferts budgétaires effectués totalisant vingt-huit mille huit cent soixante-six dollars (28 866 \$) tels que ventilés à la liste soumise en date du 4 décembre 2014.

ADOPTÉE

2014-12-149 7.2.3 ADJUDICATION DE CONTRAT D'ÉMISSION / FINANCEMENT D'UNE SOMME DE 263 600 \$ (SERVICE DE DETTE) / RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 615 ET 625

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse Vaudreuil accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 16 décembre 2014 au montant de 263 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 615 et 625. Ce billet est émis au prix de 98,01400 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

10 000 \$	1,95000 %	16 décembre 2015
10 300 \$	2,10000 %	16 décembre 2016
10 500 \$	2,25000 %	16 décembre 2017
11 000 \$	2,40000 %	16 décembre 2018
221 800 \$	2,55000 %	16 décembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

2014-12-150 7.2.4 ÉMISSION DE BILLETS / RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaite emprunter par billet un montant total de 263 600 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
615	153 100 \$
625	110 500 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Le 9 décembre 2014

QU'un emprunt par billet au montant de 263 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 615 et 625 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 16 décembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	10 000 \$	
2016	10 300 \$	
2017	10 500 \$	
2018	11 000 \$	
2019	11 100 \$	(à payer en 2019)
2019	210 700 \$	(à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 décembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 615 et 625, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2014-12-151 7.2.5 AUTORISATION / TRANSMISSION DE L'EXTRAIT DE L'ÉTAT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES / MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT l'article 1023 du Code municipal du Québec;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin
et RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, avant le vingtième jour du mois de janvier 2015, l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales.

D'AUTORISER en tout temps le directeur général et secrétaire-trésorier à demander et à autoriser la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges de faire vendre les propriétés concernées pour non-paiement de taxes advenant le cas où les paiements ne soient pas effectués pour régler les taxes. Il est entendu que si les commissions scolaires prennent des arrangements similaires pour les dossiers de la municipalité, les taxes municipales en suspens seront incluses aux montants demandés, par les commissions scolaires pour tous les montants de taxes dues.

ADOPTÉE

2014-12-152 7.3.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

Le 9 décembre 2014

D'ABROGER la résolution numéro 2013-12-191 à partir du 1^{er} janvier 2015; et

D'ENTÉRINER la rémunération des pompiers volontaires à partir du 1^{er} janvier 2015 de la façon suivante :

INTERVENTION, ENTRAIDE, EXERCICES, CASERNE, MONITORAT ET PREVENTION		
	Tarif pour les 3 premières heures	Tarif pour chaque heure subséquente
Directeur et directeur adjoint	61.81 \$	33.52 \$
Officier	51.34 \$	28.29 \$
Pompier 1	45.05 \$	23.05 \$
Pompier recrue	39.81 \$	16.76 \$
Garde*	Tarif à l'heure	
Directeur et directeur adjoint	4.50 \$	
Officier en remplacement du directeur ou du directeur adjoint	2.75 \$	
Pompier	2.25 \$	

* Du lundi au vendredi 8 h à 16 h afin d'assurer 4 pompiers durant cette période en autant qu'il demeure sur le territoire de Terrasse-Vaudreuil ou dans un rayon permettant de se rendre à la caserne de Terrasse-Vaudreuil dans un délai de 5 minutes durant la période de garde.

(Budget 2015 et suivants)

ADOPTÉE

2014-12-153 7.3.2 SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau et RÉSOLU

D'ENTÉRINER la rémunération du personnel du camp de jour et du service de garde à partir du 1^{er} janvier 2015 de la façon suivante :

CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE	
	Tarif à l'heure
Moniteur en chef	13.54 \$
Moniteur	11.50 \$
Service de garde	11.50 \$

(Budget 2015 et suivants)

ADOPTÉE

2014-12-154 7.3.3 SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / PISCINE MUNICIPALE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau et RÉSOLU

D'ENTÉRINER la rémunération du personnel de la piscine municipale à partir du 1^{er} janvier 2015 de la façon suivante :

PISCINE MUNICIPALE	
	Tarif à l'heure
Sauveteur en chef	13.54 \$
Sauveteur	12.52 \$

(Budget 2015 et suivants)

ADOPTÉE

2014-12-155 7.3.4 SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / BIBLIOTHÈQUE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

D'ABROGER la résolution numéro 2012-12-188 à partir du 1^{er} janvier 2015; et

D'ENTÉRINER la rémunération du personnel de la bibliothèque municipale à partir du 1^{er} janvier 2015 de la façon suivante :

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	
	Tarif à l'heure
Bibliothécaire	11.24 \$

(Budget 2015 et suivants)

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2014-12-156 14. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2014

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil du 9 décembre 2014 à 20 h 07.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Jr Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière